

La Métropole du Grand Paris prolonge pour 2026 les conditions de mise en œuvre de sa ZFE

Communiqué de presse
Paris, le lundi 22 décembre 2025

Pour que la Zone à Faibles Émissions (ZFE), dont la Métropole a la responsabilité, demeure avant tout une démarche pédagogique et progressive, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, en lien avec Daniel GUIRAUD, Vice-Président de la Métropole délégué à la Transition Écologique et à la Qualité de l’Air, annonce la reconduction, pour l’année 2026, des conditions actuelles de mise en œuvre de la ZFE métropolitaine, dans une logique d’accompagnement des automobilistes à l’adaptation de leurs moyens de mobilité et de soutien au renouvellement du parc de véhicules.

Ainsi, au titre du pouvoir de police qui lui est confié par l’article 119 de la Loi Climat et Résilience du 19 juin 2021, Patrick OLLIER décide de prolonger d’une année complète les dispositifs d’accompagnement de l’arrêté ZFE de décembre 2024, dans les conditions suivantes :

- **Une période pédagogique d’une année** (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026) durant laquelle **aucune sanction ne sera appliquée** ;
- **Le « Pass ZFE 24H » de 24 jours** permettant ainsi aux automobilistes de circuler **139 journées pleines par an**, sur simple inscription préalable ;
- **22 dérogations, de 1 à 3 ans, permettant aux professionnels et acteurs économiques** de circuler dans la métropole tout en continuant leur activité ;

« La Métropole du Grand Paris reconduit en 2026 une mise en œuvre adaptée de la ZFE. Les outils que nous renouvelons offrent des solutions concrètes aux automobilistes, particuliers comme professionnels, pour permettre un temps d’adaptation et d’appropriation de la mesure, afin de garantir une ZFE responsable et raisonnable. La santé publique des habitants reste notre priorité. Je reste toutefois très attentif à l’évolution du cadre législatif et réglementaire national. » - Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris rappelle poursuivre ses aides aux automobilistes afin de remplacer les véhicules anciens par des véhicules moins polluants. À ce jour, le dispositif « Métropole Roule Propre » a permis d’instruire 9 922 dossiers et d’attribuer près de 39,78 millions d’euros.